



Pôle technique sur les matériaux isolants



Isolant issu des végétaux

Liège expansé

PRÉSENTATION DU MATÉRIAU

Le liège expansé ou « liège aculé » est issu de l'écorce liège du mûrier à liège d'âge moyen. Pour sa fabrication, seule l'écorce est utilisée. La récolte se fait tous les 7 ou 8 ans. Une fois l'écorce du chêne liège récoltée, elle est réduite en granulés. Ces granulés sont chauffés à 200°C sous de la vapeur d'eau pour qu'ils se dilatent et s'agglomèrent entre eux. Les granulés de l'écorce du liège se collent alors grâce à l'action de leur propre résine (le subérine). C'est grâce à l'air emprisonné dans les cellules formées que le produit isolant est appelé du liège expansé.

Il est utilisé depuis plus de 100 ans en isolation thermique.

DOMAINES D'UTILISATION

Le liège expansé s'utilise avant tout dans la construction neuve que dans la réhabilitation de bâtiments existants.

On l'utilise pour les murs et les combles ainsi que pour l'isolation des sols, sous dalle, des planchers, des double-vitrages.

Pour les supports de revêtement et pour les rampants, on utilise le liège expansé sous forme de panneaux rigides.

PROPRIÉTÉS

- Isolation thermique, phonique et anticorrosion,
- Incombustible,
- Résistant aux acides,
- Adapté aux petits habitats,
- Hygroscopique,
- Non formicaire,
- Absorbance mécanique (compressions, vibrations, choc),
- 100 % recyclable,
- Biodegradable,
- Durabilité dans le temps,
- Bonne résistance aux parasites, aux rongeurs et aux insectes.

